



Compte-rendu

Etaient présents Mesdames et Messieurs : ARNAUD Hubert, ARNAUD Michel, BLANC Aimé, BUISSON Pierre, CARLIOZ Chantal, CLEMENT-DIDIER Christiane, CLOT-GODARD Gérard, COCHE Catherine, FALCO Stéphane, GARCHERY Jean-François, GIRARD-CARRABIN Franck, GOUTTENOIRE Jean-Paul, MORETTI Pascale, REPELLIN Alain, TATIN Gabriel.

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs : ANDRE Michel, BELLIN Chantal, FAYOLLE Marie, RIVOIRE Pierre, ROCHAS Eric, SAUVAJON Gérard.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 juillet 2013.
2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations
 - Ouverture d'une ligne de trésorerie de 850 000 € auprès de la Caisse d'Epargne
 - Réalisation d'une unité de séchage de plaquettes de bois sur l'Ecosite du Vercors lot 2 : Ventilation lot 3 : Chauffage Electricité - Attribution de marché
 - Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Banque Postale
3. Présentation du rapport d'activité CCMV 2012.

↳ **Le rapport est distribué à l'ensemble des membres du conseil et sera présenté aux communes qui le souhaitent.**
4. FISAC : Présentation de la convention cadre suite à la notification de la tranche 2 par l'Etat.

Le financement de la tranche 2 du FISAC annexé à la convention cadre est rappelé conformément au tableau ci-dessous :

Budget au 13.09.2013										
Budget FISAC 2013		budget prévis. de l'action	Etat	Communes	UCA	Enip.	Consulaires CCI CMA		CCMV	Recherche financ.
Améliorer et promouvoir le dispositif										
1 : Animation du programme	Nat	60309	15000						45 309	
2 : Promotion du programme	Nat	1980	990						990	
Soutenir et structurer les UCA										
3 : Aide à la professionnalisation des UCA	Nat	6330	1083		2000		1665	500		1082
4 : Op. collective: Les Excellences de Noël	Nat	21 150	5 475		8 000				7 675	
Renforcer la visibilité de l'office local										
5: Acheter ici je m'y retrouve, mon plateau c'est mon village	HT	29 913	11 579		6 754				11 580	
5.1: Stratégie de communication		7 850	3 925						3 925	
5.2 : Actions collectives/informatives de l'office		22 063	7 654		6 754				7 655	
6: Sensibilisation TIC / Démarche Achat Vercors (fiche à revoir par la CCI)	Nat	17 915	4 479			4320	6 798			2318
7 : Journées des entreprises	HT	14 500	3 125			4667			4 917	1791
8 : Renforcement de la signalisation des entreprises	HT	74 654	11 198	42 906		7 000				
8.1 : Assistance conseil et technique		11 760	3 764	5 880						4116
8.2 : Financement de matériel		62 894	7 434	37 026		7 000				9434
Aider les entreprises à améliorer leurs performances et à se développer										
9: Aide à la structuration des projets des entreprises existantes	Nat	13 493	3 373				2498	2000	4 498	1124
10 : AME	Nat	360000	45 000			270 000			45 000	
11 : Démarches de progrès - Qualité Pro Rhône-Alpes	Nat	45 000	11 250			4 320	13 560		13 560	2310
12: Démarche de progrès dans les entrep. artisanales: diagnostic et accompagnement ind.	Nat	25 000	6 250			2 083	0	8334	8 333	2083
Total		670 244	118 802	42 906	16 754	290 307	32 855	10 834	141 862	24258

Jean-Paul Gouttenoire rappelle que suite à la notification de l'Etat, un travail a été mené avec les chambres consulaires pour revoir le financement des actions pour lesquelles le taux d'intervention de l'Etat a été modifié. L'objectif étant que la participation de la CCMV ne soit pas augmentée.

D'autre part, l'Etat a modifié le taux initialement prévu pour l'action signalétique, le passant de 50% à 15%. Il est convenu qu'un travail complémentaire sera entrepris avec les communes qui finançaient en grande partie cette action pour redéfinir leurs besoins et éventuellement redimensionner l'action.

👉 **La convention cadre est approuvée.**

5. Création d'un poste de technicien principal première classe

Compte tenu du tableau des effectifs, il est proposé de créer un poste de technicien principal première classe pour répondre aux évolutions de carrière en accord avec les missions actuelles d'un agent de la CCMV.

👉 **La création de poste est approuvée.**

6. Adhésion à la Charte départementale pour le traitement des matières de vidanges et tarification.

Pascal Arnaud explique que le conseil général a engagé une démarche auprès des maitres d'ouvrage des stations d'épuration pour recenser les lieux susceptibles d'accueillir les matières de vidange des fosses septiques en respectant les conditions techniques de traitement conforme aux nouveaux textes réglementaires. La CCMV avec sa nouvelle station d'épuration est identifiée dans ce schéma départemental. Il est nécessaire pour finaliser la démarche que la CCMV adhère à la charte départementale proposée par le conseil général et qu'elle valide une tarification pour le dépotage de ces effluents. Pour fixer le prix, il est proposé de retenir un montant moyen pratiqué sur les stations d'épuration de l'Isère à savoir 25€ HT/m³.

La facturation sera réalisée par l'exploitant sur cette base et sera reversée à la CCMV.

👉 **Le conseil après débat approuve cette tarification et l'adhésion à la charte départementale.**

7. EuroNordicWalk Vercors : présentation du bilan 2013 et préparation de l'édition 2014.

Henry Kam représentant KCO, organisateur de la manifestation présente le bilan de l'édition 2013 qui fait ressortir les points suivants :

- La marche nordique est une activité faisant se déplacer de toute la France : 55% des participants viennent d'une autre région que Rhône-Alpes, dont 3% de l'étranger (Suisse, Belgique, Luxembourg, Italie et Royaume-Uni).
- Les participants étaient en majorité des femmes (64%) âgées de 45 à 65 ans avec un bon pouvoir d'achat.
- Le questionnaire de satisfaction réalisé suite à l'événement indique que 92% recommanderait l'EuroNordicWalk Vercors à un ami et que 89% souhaiterait revenir en 2014.
- La manifestation 2013 s'est articulée autour de 3 axes :
 - La pratique : les 7 itinéraires
 - Les échanges et les rencontres : 3 conférences pour 600 spectateurs
 - La découverte : les ateliers (9) et le salon de la marche nordique (35 exposants)

Les données complètes du bilan seront disponibles sur www.vercors.org.

Etant donné le côté porteur de la marche nordique, il est proposé de déposer et de communiquer sur le terme « Vercors, capitale mondiale de la marche nordique »

Pierre Buisson estime que cette première édition présente un bon bilan. La proposition d'ajouter un jour lui paraît importante et la date proposée correspond à ses attentes. Pierre Buisson remercie KCO d'avoir tenu compte des demandes d'amélioration formulées par le territoire.

Jean-Paul Gouttenoire demande des précisions sur les retombées médiatiques de l'édition 2013 qui justifieraient selon lui le coût relativement important engagé par la CCMV.

Henry Kam précise qu'une revue de presse a été remise à la CCMV et Vercors Tourisme et qui montre que l'écho médiatique a été relativement important pour cette première année.

Jean-Paul Gouttenoire s'interroge sur la possibilité de mobiliser des bénévoles sur une durée plus longue (3 ou 4 jours) en dehors des vacances scolaires.

Hubert Arnaud précise que l'essentiel de la manifestation restera le dimanche et dans une moindre mesure le samedi. Ajouter des jours avant est un plus que l'on apporte aux professionnels du tourisme pour allonger la saison d'été.

Franck Girard explique avoir eu de nombreux retours positifs concernant cette manifestation de la part des professionnels mais également des bénévoles. Certains accompagnateurs au départ dubitatifs disent aujourd'hui qu'il y a déjà des retombées sur le territoire et que des formations à la marche nordique sont d'ores et déjà en préparation.

Catherine Coche ajoute que cette manifestation à l'avantage d'amener sur le territoire d'autres publics que les randonneurs « classiques ».

Gérard Clot Godard estime cohérent cette proposition de nouvelle date qui correspond aux « ailes » de la saison que Villard de Lans cherche à développer.

Hubert Arnaud explique que ce positionnement va dans le sens de la diversification et que les boucles implantées durablement sur chaque commune permettront appropriation par les accompagnateurs et les professionnels.

Chantal Carlioz évoque l'idée de circuits thématiques avec notamment pour 2014, la thématique de la commémoration des combats du Vercors et de la résistance. Elle insiste sur l'importance de la mutualisation des moyens.

Le format et les dates de l'édition 2014 sont validés : une manifestation sur trois jours du 20 au 22 juin 2014 permettant d'organiser des stages de pratiques les deux jours précédant la manifestation maintenue le dimanche et en créant des boucles de marche nordique au sein de chaque commune avec des spécificités chacune et dont le balisage restera toute l'année. Une complémentarité avec la Fête de la musique sera recherchée ainsi qu'un positionnement en tant que manifestation de lancement de la saison d'été.

8. Rendu de l'étude sur les modalités et incidences d'un passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) par Jean-Pierre Coblenz de Stratorial Finances.

Suite à la décision du dernier conseil communautaire, le cabinet d'études retenu présente les éléments d'information et de simulation fournissant une aide à la décision quant à l'opportunité du passage en FPU : présentation du régime de la FPU, détermination du taux et modalités de lissage, simulation du produit fiscal et des attributions de compensation fiscales des communes et étude des incidences financières et fiscales pour la CCMV et les communes. Le rapport synthétisé est annexé au présent compte-rendu.

La présentation est suivie d'un débat.

Pierre Buisson rappelle qu'il n'est pas question de prendre une décision aujourd'hui mais plutôt de comprendre les avantages et les inconvénients de ce régime fiscal.

Pascale Moretti demande si dans le cas du transfert d'une activité exercée par une seule commune, sera-t-elle la seule à avoir une déduction de son attribution de compensation ?

Jean-Pierre Coblenz explique que c'est effectivement le cas si on applique la loi. Toutefois, il existe une possibilité que le conseil communautaire après le travail de la commission locale évaluation des transferts de charges (CLETC) en décide autrement à l'unanimité.

Pierre Buisson souhaite savoir ce qui se passe si aucun accord n'est trouvé au sein de la CLETC.

Jean-Pierre Coblenz précise qu'en FPU, l'attribution de compensation définitive doit impérativement être votée avant le 31/12 de l'année. En l'absence d'accord, le Préfet intervient pour débloquer la situation.

Jean-François Garchery demande si le passage en FPU est une obligation ou un choix.

Jean-Pierre Coblentz explique que c'est un choix du conseil communautaire qui décide à la majorité simple.

Franck Girard souligne le fait que les communes n'ont plus leur mot à dire et que cela traduit bien l'évolution du poids des intercommunalités. Il estime qu'au regard des simulations d'augmentation de la dotation de la communauté de communes, cela lui paraît cohérent avec les prises de compétences de la CCMV à venir dans un avenir proche. Ce régime fiscal lui paraît plus intéressant que l'ancienne taxe professionnelle unique (TPU) car il n'y a pas d'effet sur les taxes concernant les ménages. C'est un autre principe de répartition des richesses fiscales sur le territoire.

Chantal Carlioz souhaite savoir comment la commune de Villard de Lans pourra en FPU faire face aux demandes d'aménagement de la SEVLC par exemple si elle ne perçoit plus ces recettes.

Jean-Pierre Coblentz précise que la commune retrouvera la CFE de la SEVLC dans l'attribution de compensation qui serait reversée par la CCMV mais son montant est figé sur la base des recettes fiscales constatées l'année précédant la mise en place de la FPU.

Chantal Carlioz explique que cela la gêne de parler de transfert de fiscalité professionnelle sans évoquer la question des compétences associées. La question à traiter lui paraît plutôt être celle de la politique à mener dans ce domaine. La fiscalité suivra.

Jean-Pierre Coblentz ajoute que le passage en FPU est déjà un choix politique de renforcement de l'intercommunalité. Même il n'existe pas d'obligation juridique, la question des compétences en adéquation avec cette fiscalité suit une certaine logique comme le PLUi pour votre communauté de communes par exemple. Le plus souvent les intercommunalités en FPU se dotent de la compétence développement économique concernant les nouvelles zones d'activités ou celles en cours d'aménagement. Il apparaît compréhensible que les recettes étant mises en commun, les charges doivent également être mutualisées. En 1999, seulement 80 groupements avaient adopté la TPU puis ce chiffre a progressivement augmenté avant de s'accélérer récemment pour atteindre aujourd'hui 1 356 de groupements en FPU (sur 2 458). Tout ceci dans un contexte où les intercommunalités sont renforcées.

Franck Girard ajoute que si la SEVLC n'a pas de projet démesuré, la commune de Villard de Lans aura les ressources nécessaires pour les financer via l'attribution de compensation qui serait alors reversée par la CCMV. La question qu'on doit se poser c'est qui financera les projets d'extension et d'aménagement de zones d'activités. La réponse est implicite si la CCMV prend la compétence PLUi... d'autant qu'il existe déjà une réflexion au niveau intercommunal sur les zones à développer ou à spécialiser. Ce sera évidemment l'intercommunalité.

Chantal Carlioz réagit en se demandant si on ne fait pas les choses à l'envers. La véritable question à se poser porte sur le type projet de développement économique que nous souhaitons pour notre territoire. La question de la FPU arrive trop tôt car la définition de l'intérêt communautaire ne lui paraît pas aboutie.

Michel André souhaite savoir si selon l'expérience de Stratorial Finances, les villes centre ne retirent pas en général la majorité des bénéfices du passage en fiscalité professionnelle unique.

Jean-Pierre Coblentz répond qu'il n'a pas fait ce type de constat.

Pierre Buisson ajoute qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus d'intercommunalités en FPU que d'intercommunalité qui ont la compétence PLUi.

Jean-Paul Gouttenoire souligne qu'en passant en FPU, on repart d'une situation initiale (l'année précédant le passage en FPU) et à partir de laquelle les évolutions sont mutualisées. Grâce au mécanisme de l'attribution de compensation, les implications financières sont limitées.

Chantal Carlioz souhaite savoir s'il y a une date butoir pour prendre cette décision.

Jean-Pierre Coblentz explique que la décision peut se prendre librement chaque année.

Chantal Carlioz insiste sur le fait de lier cette question à un débat préalable sur le projet de développement économique à l'échelle intercommunale et à la définition de l'intérêt

communautaire. Ce sujet pourra être débattu et traité dans le cadre du PLUi. Dans ce cadre, une décision pourra être prise en ce qui concerne la FPU.

Pierre Buisson ajoute que si on suit ce calendrier, cette décision n'interviendra donc que dans 5 ans.

Chantal Carlioz précise que si on a pu traiter la question de la compétence et du projet économique, la décision pourra intervenir plus tôt.

Jean-Pierre Coblentz souligne qu'il peut être intéressant de distinguer la perception des recettes fiscales du choix de localisation des entreprises sur le territoire par le biais de la FPU pour favoriser les débats et les choix en matière économique dans le futur PLUi.

Aimé Blanc estime que la question de la redistribution de la fiscalité est très différente de celle du projet économique. Il lui paraît essentiel d'analyser en premier lieu les transferts de compétences à venir et comment ils vont s'opérer.

Stéphane Falco explique que par le biais du travail sur l'actualisation de la charte de développement, la CCMV dispose déjà pratiquement d'un projet de territoire concerté. Si la CCMV adopte la FPU, les élus seront plus sereins pour débattre du PLUi.

Jean-Paul Gouttenoire ajoute que la question posée est de savoir si on veut faire le choix de renforcer l'intercommunalité ou le choix du statu quo comme depuis 5 ans où des transferts de compétences s'opèrent par moitié sans transfert de recettes. La question du transfert de la compétence jeunesse en est un bon exemple. Il pense qu'il faut encore en débattre mais qu'il est temps de franchir le pas.

Franck Girard pense que c'est le bon moment pour faire ces évolutions qui vont dans le sens du renforcement de l'intercommunalité. Il estime que même si le projet de territoire n'est pas bouclé, il est déjà bien avancé. Il ajoute que le fait que la CCMV pourrait bénéficier d'une dotation bonifiée en FPU est à prendre en considération et que ce ne sera peut pas possible tout le temps. Cette évolution lui paraît inéluctable.

Chantal Carlioz estime que la présentation faite a été claire et que les avantages financiers ont été bien expliqués. De plus, cette évolution va dans le sens de l'histoire. Toutefois, elle précise que les débats au sein de la CCMV sur les transferts de compétence ont toujours été timides et que les débats ne sont pas encore aboutis. Avant d'accélérer les choses, il faudrait un débat économique de fond sur le FISAC, le CDDRA mais également sur la question de la maîtrise et l'aménagement du foncier économique, l'accessibilité aux zones d'activités et l'aménagement numérique pour les entreprises par le très haut débit (THD). Il lui semble que même à travers la charte de développement actualisée, ces questions n'ont pas été traitées. D'autre part, concernant la compétence promotion économique que la CCMV a déjà, qu'en a-t-elle fait ?

Stéphane Falco rappelle que 180 000 € de dotation supplémentaire par an correspond à une augmentation de 12 points de fiscalité qui n'aurait pas à peser sur les contribuables. Il estime que cela doit réellement être pris en considération.

Suite à la demande de Chantal Carlioz, Jean-Pierre Coblentz précise que des présentations complémentaires peuvent être faites au sein des conseils municipaux.

9. Présentation du Plan d'approvisionnement territorial PAT :

Le parc du Vercors a mené entre 2010 et 2012 un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) bois énergie, réalisé par l'IFFC-FNCOFOR, dont le but est de mieux cerner la ressource disponible en bois énergie, en fonction de son coût de production, de repérer le volume disponible pour de nouvelles chaufferies et de cibler les investissements pour une meilleure mobilisation de la ressource forestière.

La présentation a été faite par Julien Crosaz de l'Union Régionale des Communes Forestières Rhône-Alpes et a porté sur le bois-énergie : état des lieux issu du Plan d'Approvisionnement Territorial porté par le PNR du Vercors.

La ressource totale en bois-énergie est abondante sur le territoire de la CCMV (16 500t à 30 % d'humidité). Cela représente 16,5 ETP et 20 000 tonnes de CO² évitées. Les coûts sont par contre

très élevés si l'on souhaite mobiliser la totalité de cette ressource car elle est située en zone de montagne et une part importante en forêt privée. A moins de 25€/t de frais d'exploitation, ce ne sont plus que 1650 tonnes qui peuvent être mobilisées annuellement, dont 950t de résineux. La consommation en plaquettes en 2013 est de 6800t par an et environ 1300t ont été produites l'année passée sur le territoire. Ainsi 20% des plaquettes consommées sur la CCMV sont d'origine locale. Avec le séchage installé dans le hangar de l'Ecosite du Vercors qui fonctionnerait à plein, ce pourcentage pourrait être remonté à 35 % environ. Les capacités de production de plaquettes de la CCMV correspondent assez bien à la ressource évaluée dans le cadre du PAT. Les freins à l'auto-provisionnement total si le territoire voulait être autosuffisant sont l'accès à la ressource, les tarifs pour la fourniture de plaquettes des chaufferies existantes, les outils de production (mais l'installation du séchage accéléré permet d'y remédier en partie), la concurrence avec le bois bûche (feuillus valorisés en bois bûche plutôt qu'en plaquettes). Pour améliorer l'approvisionnement local en bois-énergie, il serait nécessaire de poursuivre l'investissement en dessertes forestières et surtout places de dépôt pour trier les bois, renforcer l'animation en forêt privée, réorienter des volumes de bois-bûche vers les plaquettes, contractualiser entre les différents maillons de la chaîne (que le producteur de plaquettes sache suffisamment à l'avance les commandes qu'il aura pour la saison de chauffe suivante, que la commune puisse choisir son mode de vente et faire exploiter les bois...).

10. Demande de domiciliation du siège social de la société locale « centrales villageoises photovoltaïques » à la Maison de l'intercommunalité : le groupe d'habitants du canton mobilisé autour du projet qui consiste à gérer ensemble une société locale de production d'énergie à l'initiative du PNRV et avec l'appui de la CCMV a constitué une société locale et souhaite établir son siège social à la Maison de l'intercommunalité. La première opération sera une installation photovoltaïque sur la commune de Méaudre.

👉 **Cette demande est approuvée.**

11. Approbation de l'actualisation de la Charte de développement.

Pierre Buisson explique que le document distribué n'est pas tout à fait finalisé. Quelques corrections doivent encore être faites.

Franck Girard ajoute que ce document est le fruit de l'important travail mené avec l'AURG qui a su accompagner les élus de la CCMV bien que territoire rural. Il estime que ce document comporte réellement les prémices d'un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et d'un PLUi.

Gabriel Tatin rappelle que la précédente charte préfigurait déjà un SCoT et comportait des cartographies précises à la parcelle. Le travail mené et traduit dans ce nouveau document reprend vraiment les grands enjeux de notre territoire et met en avant ses spécificités dans un contexte réglementaire en grande évolution.

Franck Girard conclue en expliquant que rien ne presse pour approuver ce document. Il estime qu'il faut prendre le temps d'en discuter au sein des conseils municipaux et propose de reporter l'approbation au conseil communautaire d'octobre.

👉 **Un document en cours de finalisation est distribué aux conseillers et sera finalisé pour la fin du mois de septembre.**

12. Prise de compétence PLUi : information sur les possibilités de calendrier pour la prise de compétences suite à l'entretien avec le Préfet en juillet dernier et compte tenu de l'état d'avancement des différents PLU communaux.

En ce qui concerne l'évolution de la compétence PLUi, Gabriel Tatin expose les résultats de la rencontre qui a eu lieu au mois de juillet avec le Préfet et ses services. Il précise que le Préfet a validé le principe d'attribuer la valeur d'un SCoT à un PLU intercommunal engagé par la CCMV tout en soulignant que son positionnement définitif ne pourra se faire que lorsque la prise de compétence sera effective.

Sur ce point, les dernières discussions ayant eu lieu avec les services de l'Etat montrent que la loi actuelle n'a pas prévu de dispositions transitoires facilitant les prises de compétences PLU à l'échelle intercommunale et ne permet pas aux communes de poursuivre le travail sur les PLU dès que le transfert de la compétence est effectif. Cette situation risque d'être bloquante pour les communes qui sont en cours d'élaboration ou de révision de leur PLU, à savoir : Autrans, Méaudre, Corrençon, Villard de Lans et Saint Nizier.

Par contre, le nouveau texte de loi (Alur) en cours de préparation au Parlement laisserait cette possibilité. Ce texte pourrait être voté en début d'année 2014.

↳ Compte tenu de ces incertitudes, il est proposé qu'une nouvelle rencontre soit organisée avec les services de la DDT et de la Préfecture afin d'étudier les différents scénarii possibles pour apporter une aide à la décision au conseil communautaire.

13. Questions diverses :

- Questionnaire antenne Vercors Université inter-âges du Dauphiné

↳ Le questionnaire en vue de la création d'une antenne Vercors (qui sera encarté dans le prochain numéro du CCMV Info) est distribué pour information.

- Agenda des réunions

↳ L'agenda des réunions pour le mois de septembre et d'octobre précisant les dates des réunions pour la concertation du projet de transport par câble est distribué.

Les dates des deux prochains conseils communautaires sont modifiées. Ils auront lieu :

- Le vendredi 25 octobre à 14h
- Le vendredi 29 novembre à 9h